

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 10 décembre 2019, à 19 h 00.

Sont présents, Mesdames et Messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Manon Godard
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Geneviève Perron
Serge Poirier

Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au secondaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent
Charles Leblond	Commissaire-parent au primaire

Commissaires absents :

Claude Nadeau
Suzanne Vallières

Sont présents :

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire

Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Alexandra Langlois	Coordonnatrice aux communications
--------------------	-----------------------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

14CE1920-024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Madame Georgette Beauregard-Boivin

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

I4CE1920-025

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en charge par l'administration.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 **POLITIQUE 3.2 – SITUATIONS ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

I4CE1920-026

4.1.1 **ATTESTATION DU CHOIX DE LIMITE – CNESST**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise ;

CONSIDÉRANT l'analyse de notre dossier concernant les coûts associés aux lésions professionnelles et la recommandation de Madame Céline Marcoux de la firme « Gestion Dossier Santé Sécurité » ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

DE FIXER la limite par réclamation à 9 fois le salaire maximum assurable pour l'année 2020 ;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources humaines à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de Val-des-Cerfs le formulaire « Attestation du choix de la limite par lésion » et à communiquer ce choix à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Adopté à l'unanimité.

I4CE1920-027

5. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Mélanie Huard et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 03.

Adopté à l'unanimité.

 Président

"

"

"

"

"

"

"

 Secrétaire générale

"

"

"

"

"

"

"